



ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025 1/2025

Le Maire de la Ville d'Auchy-Les-Mines

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 12/12/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°434/2020 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2021.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GOURIOU Sandrine	Adjoint Administratif	15/03/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
SENY Stéphanie	Adjoint Administratif Ppal 2 ^{ème} classe	01/09/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DELAPORTE Cathy	Adjoint Technique	21/02/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MARLE Jennifer	Adjoint Animation	15/03/2025

Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Bruay-La-Buissière qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Lille ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à AUCHY LES MINES, Le 04/12/2024



Le Maire,

Jean-Michel LEGRAND
Jean-Michel LEGRAND.-